

## Règlement du vide-grenier de la fête de la pomme du 15 octobre 2017 à Saint-Ferréol

*Remplir en majuscules et adresser votre dossier avant le 8 octobre 2017 afin de valider votre inscription*

M MME Mlle Nom : ..... Prénom : .....

Localité ..... code postal ..... bureau distributeur .....

Tél. .... E mail .....

Je suis Professionnel : N° d'inscription au RC .....

**(Joindre obligatoirement la photocopie et une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso)**

Je suis Particulier : **Joindre obligatoirement la photocopie de votre pièce d'identité recto/verso**

Je réserve un emplacement pour le VIDE GRENIER DU 16 OCTOBRE 2016 à SAINT FERREOL

Aux conditions de réservation suivantes: **3€** le mètre linéaire pour les particuliers, **8€** pour les professionnels

### **Longueur minimum de réservation :**

. sans véhicule sur l'emplacement ..... : minimum 3 m

. avec un véhicule de type VL ..... : minimum 4 m

. avec un véhicule de type Break, Espace, Cross-over, Fourgon ..... : minimum 5 m

**En aucun cas la longueur de l'emplacement ne doit être inférieure à la longueur du véhicule laissé sur l'emplacement.**

**Si une remorque est laissée sur place, rajouter la longueur de la remorque.**

Je réserve ..... mètres linéaires. Nombre de véhicules : .....

**Type de véhicule :** VL  Break  Fourgon  Camion  Camping-Car  4X4  **Remorque :** oui non

**Particuliers :** Prix : **3€** X ..... mètres = ..... € **Professionnels :** Prix : **8€** x ..... mètres = ..... €

(Etablir le règlement par chèque, à l'ordre du Sou des Ecoles de St-Ferréol)

### **REGLEMENT 2017**

- 1- La vente de boisson et la restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice
- 2- L'organisation de tombola ou tout autre jeu à but lucratif est interdite
- 3- L'utilisation de sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4- L'association organisatrice (Sou des écoles de Saint-Ferréol) décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé **si le dossier est incomplet**
- 6- L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 h00.  
L'installation s'effectuera entre 6 H 00 et 8 H 00.
- 7- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelques raisons que ce soit le jour du vide grenier.
- 8- **En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée**
- 9- Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au registre du commerce.
- 10- **Le bénéficiaire s'engage à débarrasser et nettoyer correctement l'espace occupé**
- 11- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée dans la mesure des places disponibles.

### **POUR QUE MA DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE**

- je déclare sur l'honneur ma non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)
- je règle impérativement au moment de mon inscription
- je joins la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité et du document d'inscription au RC pour les professionnels
- je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci-dessous
- j'adresse l'ensemble à : **Mme ANDREYS Luce 312 route des Essérieux 74210 ST FERREOL**

Fait à ..... Le .....

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement*